Image not found or type unknown

Droit notaire du à un acte de liquidation indivis

Par **Seruse**, le **27/12/2016** à **10:16**

Bonjour,
je souhaiterai que vous m'apportiez un éclairage.
Lors de la liquidation d'une maison en indivis avec mon ex.conjoint et, suite l'arrêt d'appel, les deux notaires (celui de Mr et le mien)ont procéder à la liquidation. Aujourd'hui, je suis convaincu que mon notaire a eu des dessous de tables pour me diriger à une signature ou je n'étais pas d'accord.Je me suis fait dépouillée.
Ma question,est que cet acte de liquidation fait entre notaire est homologué par un juge et si je recevrai une copie de cet acte. Car il y a une clause mon ex a deux ans pour me donner mon soulte. j'ai demander une copie à mon notaire pas de réponse.
Comment procéder pour obtenir une copie, je ne pense pas que mon notaire fasse quoi que soi.
Mercie de m'apporter une réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés